

## Conseil de Paris

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

Sur proposition de Danielle Simonnet

### **Vœu rattaché à la délibération DFA 52 Budget supplémentaire de fonctionnement et d'investissement municipal pour l'exercice 2016 Relatif au remboursement de la dette de l'État à la Ville de Paris**

Considérant que l'acte II de la décentralisation, initié par le gouvernement Raffarin, a permis à l'État de transférer aux collectivités locales des compétences, dont les compensations financières n'ont pas été à la hauteur des dépenses transférées,

Considérant qu'à la fin de l'année 2011, l'ancien Maire de Paris Bertrand Delanoë avait chiffré la dette de l'État à l'égard de Paris à 1,3 milliards d'euros pour la seule action sociale dont 965 millions d'euros pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), sa compensation étant quatre fois inférieure à la moyenne nationale,

Considérant qu'en plus de ces transferts de charges non compensés, la Ville de Paris subit une baisse de ses dotations de l'État à hauteur de 513 millions d'euros suite aux budgets 2014 à 2016 et une hausse très importante des dépenses de péréquation sur 3 ans qui atteignent au total 1,3 milliards d'euros,

Considérant que dans un contexte de forte hausse des besoins sociaux de la population, cette nouvelle baisse des ressources étrange les collectivités et pèse finalement sur leurs capacités d'action, de service rendu à la population et d'investissement dans de grands projets d'intérêt général,

Considérant que le Conseil régional d'Île de France s'était, à l'occasion du vote de son budget primitif 2013, « solennellement » prononcé pour « une compensation des charges nettes issues de la phase II de la décentralisation »,

Considérant que la Ville de Paris est attachée à répondre aux besoins sociaux de la population dans un contexte de crise sociale importante et à la poursuite d'investissements importants dans les services publics pour répondre en partie à cette crise,

**Sur proposition de Danielle Simonnet, le Conseil de Paris émet le vœu que la Maire de Paris s'adresse au gouvernement pour demander le remboursement de la dette de l'État à l'égard de Paris.**